

Projet éolien de Marsillé

Bulletin d'information - Décembre 2019

ABO
WIND

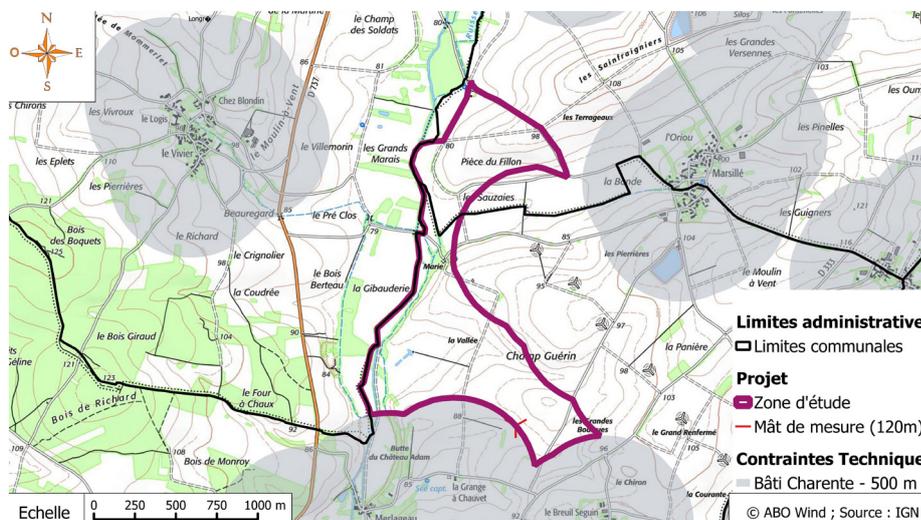
Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous présenter la démarche qui a été entamée avec les élus des communes de Saint-Fraigne et de Brettes concernant l'étude d'un projet éolien.

Le projet éolien de Marsillé

Début 2019, ABO Wind a identifié une zone potentiellement favorable à l'implantation d'éoliennes sur votre territoire. La zone d'étude, représentée en violet sur la carte ci-contre est à cheval sur les communes de Saint-Fraigne et de Brettes.

Ce projet vient se placer en extension du parc éolien de Saint-Fraigne qui est l'un des premiers parcs à avoir été mis en service en Charente en 2011.

Afin de déterminer l'ensemble des enjeux présents sur le site d'étude et à proximité, nous vous informons que des études environnementales, sur la faune et la flore, paysagère et acoustique ont été lancées. De plus, un mât de mesure va être érigé début mars dans le cadre de l'étude de vent. Les résultats de ces études nous permettront d'évaluer dans un premier temps la faisabilité et la viabilité de ce projet. Dans un second temps le cas échéant, ils serviront à déterminer le nombre, le modèle et la position des éoliennes les plus adaptées au territoire.



Investigation

2019

- Identification de la zone d'étude
- Présentation du projet devant les conseils municipaux des communes de Saint-Fraigne et Brettes
- Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers



Développement

2020-2021

- Etude du vent : installation du mât de mesure (mars 2020)
- Réalisation des études environnementales, paysagère et acoustique
- Définition de la variante finale d'implantation et du modèle d'éolienne



Instruction

2021-2022

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture
- Analyse du dossier par les services de l'état
- Enquête publique pendant 1 mois
- Autorisation préfectorale



Mise en service

2023...

- Construction du parc éolien (2023)
- Mise en service du parc éolien (2024)
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne)
- Démantèlement en fin de vie

Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire.

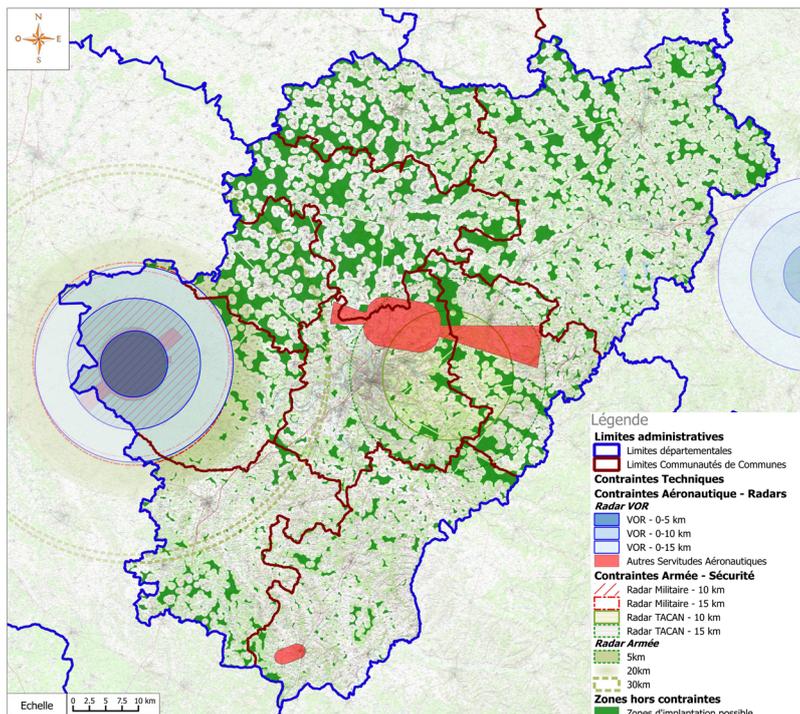
La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet par le partage de l'information et le soutien des acteurs locaux.

Le développement éolien en Charente

Avec ces 5 parcs éoliens en exploitation et ses 2 parcs en construction cette année, ABO Wind se positionne comme premier développeur éolien en Charente avec 92.1 MW de puissance installée et autorisée. **53% de la puissance électrique éolienne installée du département a été développée par ABO Wind.**

La carte ci-contre permet de comprendre le développement éolien dans le département de la Charente. Les zones en vert représentent les espaces avec une possibilité d'implantation de parcs éoliens lorsque les deux contraintes suivantes sont levées :

- La distance réglementaire de 500 mètres aux habitations : le bâti étant très diffus en Sud Charente, il ne reste que peu d'espaces où implanter des projets.
 - Les contraintes aéronautiques et militaires :
- La zone en rouge représente l'aéroport d'Angoulême avec ses angles de décollage et d'atterrissage. Elle est interdite à l'éolien.
 - Le cercle bleu représente la distance d'éloignement à respecter du radar de la base militaire de Cognac : exclusion dans un rayon de 15km ; restriction en hauteur dans un rayon allant de 15 à 30 km (éoliennes limitées entre 80 et 150 mètres en bout de pale, sachant que les machines construites aujourd'hui mesurent entre 150 et 230 mètres).

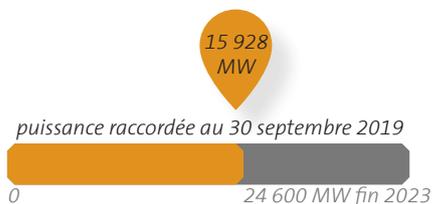


Cette carte illustre donc que la majorité des zones potentielles de développement de projets éoliens se trouvent sur les communautés de communes de Cœur de Charente et Val de Charente.

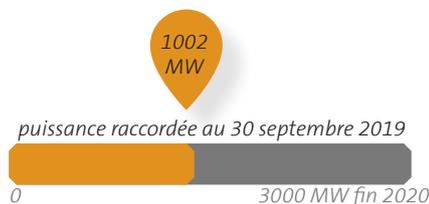
Les objectifs à atteindre

En France, les objectifs de transition énergétique sont fixés par la **Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030. Les engagements de la France, tant au niveau international qu'au niveau européen, ont été déclinés au travers de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**.

En France



En Nouvelle-Aquitaine



Source : RTE

Contacts

Responsable du projet

Léa Courtois
Tél. : 05 32 26 26 52
lea.courtois@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

www.abo-wind.com/fr

@ABOWindFrance

ABO Wind SARL/France

ABO
WIND
Tournés vers le futur